

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 18961

Numéro SIREN : 353 091 879

Nom ou dénomination : CERA

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 95710

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 09-08-2019

N° DE DEPOT : 2019R095710

N° GESTION : 2019B18961

N° SIREN : 353091879

DENOMINATION : CERA

ADRESSE : 31 rue Henri Rochefort 75017 Paris

DATE D'ACTE : 25-01-2019

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de commissaire aux comptes titulaire

CERA
Société par Actions Simplifiée au capital de 100.000 €
31 rue Henri Rochefort – 75017 Paris
RCS PARIS 353 091 879

Extrait du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte du 25 janvier 2019

Cinquième résolution

Les mandats de Commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jacques NODIER et de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Pierre CAPERAA étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement du Commissaire aux comptes titulaire:

La société RICHEMONT CAPERAA AUDIT
Société à responsabilité limitée
Dont le siège social est situé 12 rue Portalis – 75008 Paris
Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 481 805 240

pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2024.

L'assemblée générale décide de ne pas procéder au remplacement du Commissaire Aux Comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités d'information, de dépôt et de publicité qu'il appartiendra auprès de l'Ordre des Experts Comptables et du Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Pour Extrait certifié conforme à l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2019



Le Président